

Réponse du Conseil administratif à la motion du 24 mars 2010 de MM. Simon Brandt, Olivier Fiumelli, Rémy Burri, Guy Dossan, Salvatore Vitanza, Edgar Bordier, Adrien Genecand et M^{me} Patricia Richard: «Un nouvel espace culturel à Saint-Gervais».

TEXTE DE LA MOTION

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif de négocier une convention qui définisse les rapports liant la Ville à la Fondation de Saint-Gervais Genève.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Le Conseil municipal a accepté le renvoi de cette motion au Conseil administratif le 25 mai 2016.

La convention de subventionnement, disponible sur le site web de la Ville de Genève, a été signée pour les années 2017-2019 avec la «Fondation pour les arts de la scène et les expressions culturelles pluridisciplinaires». Elle a été rédigée en marge de la mise en œuvre de la loi sur la répartition des tâches entre les communes et le Canton en matière de culture (deuxième train) du 1^{er} septembre 2016 (loi sur la répartition des tâches (LRT) 11872). Son article 2 prévoit que les communes sont exclusivement compétentes pour le soutien à la création ainsi que le subventionnement des institutions, principalement des arts de la scène, ainsi que des manifestations culturelles.

Parmi ces institutions figure le Théâtre de Saint-Gervais. Ainsi, dans le cadre de la répartition des tâches entre les communes et le Canton, les montants versés par le Canton au fonds de régulation en faveur de la Fondation Saint-Gervais, soit 192 500 francs par an, sont redistribués par la Ville dès 2017. Ces montants sont soumis aux dispositions applicables au fonds de régulation.

La subvention octroyée à la Fondation pour les arts de la scène et les expressions culturelles pluridisciplinaires, qui gère le Théâtre de Saint-Gervais, s'inscrit dans le cadre de sa politique de soutien aux arts de la scène et pluridisciplinaires. Dans le cadre de ce soutien, la Ville de Genève attend que le Théâtre de Saint-Gervais:

- propose une programmation équilibrée entre spectacles en création et spectacles en accueil dans le domaine des arts de la scène et pluridisciplinaires;
- poursuive et développe l'accompagnement et les résidences de compagnies;

- porte une attention aux spectacles en langues étrangères et développe des partenariats;
- mène des actions en faveur du développement du public (accès, médiation, projets spécifiques, etc.).

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:
Jacques Moret

Le maire:
Sami Kanaan